

Voir *Castre* (lez-Hal), partie historique.

Population en 1815, — 1,440 habitants.

» » 1840, — 1,746 »

» » 1890, — 1,860 »

» » 1910, — 1,745 »

Le village fut incendié par les Français l'an 1690.

Ci-devant comté de Hainaut, bailliage d'Enghien.

HERGENRATH, voir plus loin, cercle « EUPEN-MALMEDY ».

HERINNES (lez-Enghien), **HERNE**, comm. de la prov. de Brabant, sit. sur les confins du Hainaut; à 31 1/2 kil. de Bruxelles, à 15 1/2 kil. de Lennick-Saint-Quentin, à 4 kil. d'Enghien, de Vollezele, et de Saint-Pierre-Capelle.

Pop. 3,575 hab.; — sup. 2,169 hect.

Arr. adm. et jud. de Bruxelles; cant. de j. de p. de Lennick-Saint-Quentin. — Archev. de Malines.

Terrain gén. uni; sol argileux et sablonneux; — agriculture. — Blanchisserie de toiles; brasseries, distilleries; minoteries, atelier de construction.

Cours d'eau: la Mark, affl. de la Dendre.

Herinum, 844; *Herines*, 946; *Herne*, 1147.

Alt. de 42 m. au seuil de l'église.

Pop. en 1816, — 3,309 hab.

» » 1840, — 4,248 »

» » 1890, — 3,550 »

» » 1910, — 3,515 »

Ci-devant comté de Hainaut, bailliage d'Enghien.

L'église dédiée à Saint-Pierre est très ancienne; la première construction du bâtiment paraît remonter au début du XII^e et même au XI^e siècle. En 1440, la foudre mit le feu au clocher. Le monument fut restauré et agrandi en 1924. C'est une de nos plus intéressantes églises rurales de style scaldisien.

Le couvent des Chartreux, fondé en 1314, fut, en vertu d'un édit de Joseph II du 17 mars 1783, supprimé le 26 avril suivant. Il fut pillé et incendié par les iconoclastes en 1580 et reconstruit en 1596. Le couvent a beaucoup souffert pendant les guerres de Louis XIV; il fut pillé par les Français en 1695.

Le *camera mulierum*, solidement construit en 1716, est encore bien conservé.

En 1148, Nicolas, évêque de Cambrai, concéda à l'abbaye de Saint-Aubert de sa ville épiscopale la possession de l'autel de Hérinnes avec ses dépendances: Thollembeek, les chapelles de Notre-Dame, de Saint-Pierre, de Saint-Amand et de Sainte-Aldegonde.

Hérinnes formait à cette date, une grande paroisse comprenant non seulement le territoire du village actuel, mais en outre le territoire des communes de Thollembeek et de Saint-Pierre-Capelle. Cette juridiction ecclésiastique s'est conservée jusqu'à la fin de l'ancien régime dans le ressort de la poësté de Hérinnes qui n'a cessé de comprendre les villages de Hérinnes, de Saint-Pierre-Capelle et de Thollembeek.

Sous le rapport religieux, Thollembeek et la chapelle de Saint-Pierre (devenue Saint-Pierre-Capelle) furent séparées de la paroisse mère et érigées en paroisses distinctes.

La chapelle de Notre-Dame, citée dans l'acte de 1148 est devenue en 1314, le siège de la Chartreuse de Notre-Dame.

Le village eut assez tôt une certaine importance, car les habitants reçurent entre les années 1211 et 1214 une chartre de liberté par laquelle Englebert, seigneur d'Enghien, les affranchit du droit de mortemain et des tailles.

Une grande partie du village fut incendiée par les Français en 1690. Pendant la guerre des « Brigands », le 27 octobre 1798, une bataille s'est livrée sur le « Karthuizersberg »; trois cents paysans rebelles y avaient pris position; il y eut parmi les morts plusieurs prêtres.

Sous la domination française, le canton de Hérinnes comprenait les villages suivants: Hérinnes, Gammerages, Haute-Croix, Herffelingen, Oetingen, Thollembeek, Vollezele. Par arrêté royal du 5 juillet 1822, la justice de paix de Hérinnes fut supprimée et annexée à celle de Lennick, avec les sept communes qui la composaient.

Le territoire de la commune est traversé par la chaussée Brunehaut.

HERINNES (lez-Pecq), comm. de la prov. de Hainaut, sit. sur la rive droite de l'Escaut; à 12 kil. de Tournai, à 8 1/2 kil. de Celles, à 3 kil. de Pecq, à 1 1/2 kil. de Warcoing.

Pop. 1,630 hab.; — sup. 1,246 hect.

Arr. adm. et jud. de Tournai; cant. de j. de p. de Celles. — Ev. de Tournai.

Terrain uni; sol argileux, glaiseux; marais et étangs. — Agriculture. — Séchage de la chicorée; fabr. de chandelles et de cire; briqueteries.

Cours d'eau: l'Escaut; marais et étangs.

Eglise de 1866, dans le goût roman.

L'abbaye de Saint-André était autrefois collatrice de la cure.

Ce village était jadis le siège de plusieurs seigneuries, notamment de celle du Petit-Tyne et de celle de Léaucourt, qui appartenaient en 1560 à Nicolas Duchastel. On y trouvait la franchise d'Eyne.

Châtellenie d'Ath; diocèse de Cambrai.

On y a découvert une chaussée romaine, des constructions, des poteries et des tuiles. Hache de silex.

Herina, 1107; *Herines*, 1186; *Hierines*, 1225.

Alt. de 17.81 m. au seuil de l'église.

Pop. en 1816, — 1,691 hab.

» » 1840, — 1,780 »

» » 1890, — 1,892 »

» » 1910, — 1,780 »

HERKENRODE, voir **CURANGE**.

HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU, comm. de la prov. de Liège; à 12 kil. de Liège, à 9 kil. de Fexhe-Slins, à 1 1/2 kil. d'Argenteau.

Pop. 1,848 hab.; — sup. 546 hect.

Arr. adm. et jud. de Liège; cant. de j. de p. de Fexhe-Slins. — Ev. de Liège.

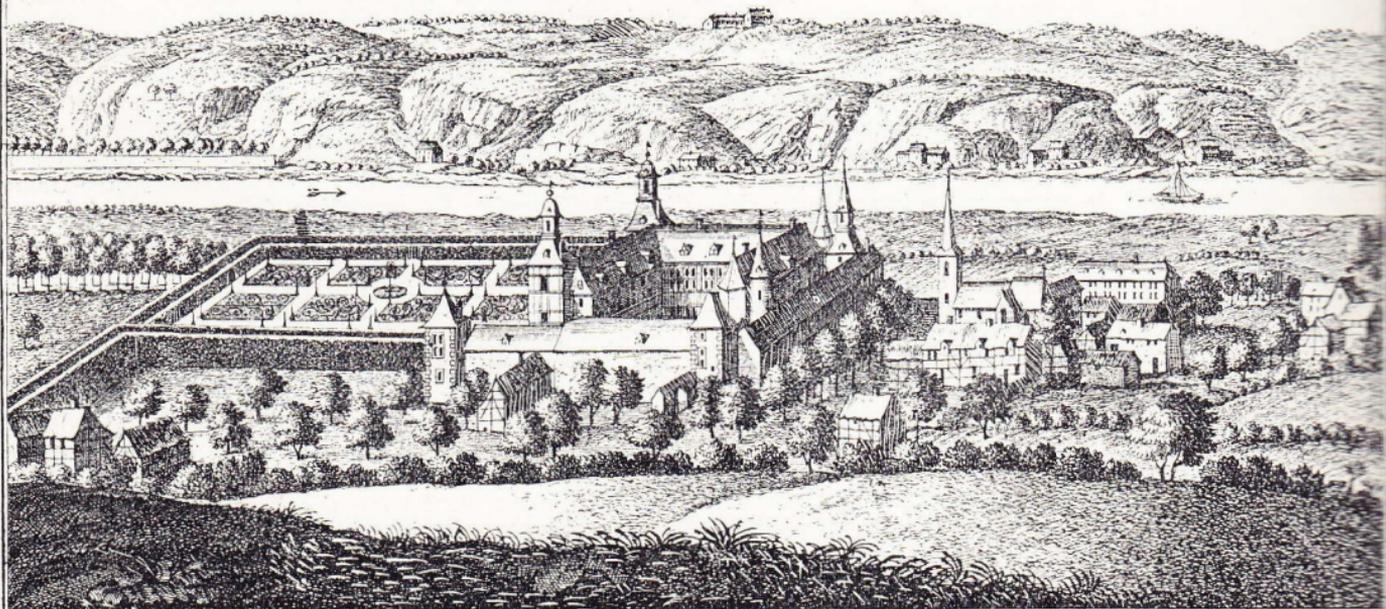
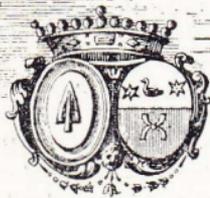
Terrain assez inégal; sol composé de terre d'alluvion mêlée de gravier; — agriculture. — Charbonnage. — Armurerie; serrurerie; vannerie importante; vinaigrerie.

Cours d'eau: la Meuse et le Grand-Aaz.

Son château, bâti au commencement du XII^e s., a été détruit pendant la guerre entre Awans et Waroux, et reconstruit en 1660.

L'église, dédiée à Saint-Lambert, était autrefois à la collation du prévôt de la collégiale Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. La première église aurait été construite par Saint-Hubert à l'endroit où la fierte ou chasse de Saint-Lambert aurait reposé lors de la translation, vers 711, de Liège à Maastricht. Le 18 avril 947, l'empereur Othon I^{er} fit donation de l'église de Hermalle à l'abbaye de Notre-Dame de Chèvremont qui plus tard fut transférée à Aix et devint la collégiale Notre-Dame.

L'église présente une tour élevée en calcaire, de 1624, surmontée d'une haute flèche, et une grande nef en briques de 1780. L'intérieur renferme un bas-autel fort intéressant avec des bas-reliefs en albâtre, des blasons et une inscription funéraire, celle de Messire Jean Schellart, baron de Dorenwart, etc. (+20.4.1614) et son épouse Ursule de Merode, douairière de Trelon, dame d'Argenteau et Hermalle (+16.1.1622). Puis, dans une annexe toute voisine de cet autel, le cénotaphe en marbre noir très intéressant par ses « gisants » couchés en haut-relief, Renaud III d'Argenteau, décédé en 1538, et son épouse



Vue du Chateau de Héral et ses environs prise de hauteur regardant La meuse.

Marie de Trazegnies, décédée en 1556, les blasons de leurs quatre quartiers de noblesse, et à l'avant une très longue inscription laudative en latin.

Mais il n'y a pas que ces deux documents historiques; tout le reste du mobilier de l'église est des plus intéressant avec son majestueux maître-autel du début du style Louis XIV, orné d'une peinture, des portes Louis XIV et Rocaille, des confessionnaux Louis XVI, etc., et deux excellents tableaux, une *Adoration des Bergers* et une *Adoration des Rois Mages* don, en 1730, d'un « maître des postes à Liège ».

Hermalle constituait avec Argenteau une « terre franche » du marquisat d'Anvers ou du duché de Brabant, déjà cité en 1240 comme fief brabançon. Les ducs, malgré les protestations des princes de Liège, s'y arrogeaient le droit de souveraineté. Cependant autrefois la cour de justice en appelait à celle de Liège; mais les ducs ordonnèrent aux habitants (1539) de porter leurs appels à Maastricht devant les « commissaires déçiseurs ». En 1632, après la prise de Maastricht par les Hollandais, les Etats Généraux réclamèrent le village de Hermalle, comme dépendance du comté de Vroenhoven ou de la ville de Maastricht, et entièrement en sa possession, par le Traité de Fontainebleau (8 novembre 1785); les Hollandais renoncèrent à leurs droits en faveur du souverain des Pays-Bas. C'était un des huit villages dénommés *terres de rédemption* (parce que les manants (les habitants) avaient racheté par une rente fixe et annuelle, l'obligation de payer les contributions à leurs souverains). C'est à Hermalle que siégeait la cour de justice commune à Hermalle, Argenteau et Sarolay. Le document le plus ancien concernant ce village, c'est la donation de Harimalla, en Hesbaye, par Charlemagne à l'abbaye de Notre-Dame à Chèvremont (779).

Harimala, 779; *Harimalla*, 844; *Harmala*; etc.

Daris écrit *Hermal-sous-Argenteau*.

Alt. de 57.37 m. au seuil de l'église.

Pop. en 1816, — 725 hab.

» » 1840, — 980 »

» » 1890, — 1,432 »

Le 14 août 1914, sous prétexte que les habitants avaient tiré sur eux, les Allemands incendièrent cinq maisons avec tout le mobilier.

HERMALLE-SOUS-HUY, comm. de la prov. de Liège, sit. près de la gr. route de Liège à Namur; à 11 kil. de Huy, à 9 1/2 kil. de Nandrin, à 20 1/2 kil. de Liège.

Pop. 1,298 hab.; — sup. 483 hect.

Arr. adm. et jud. de Huy; cant. de j. de p. de Nandrin. — Ev. de Liège.

Terrain inégal; sol argileux; — agriculture. — Carrieres; fours à chaux.

Cours d'eau: la Meuse; le ruisseau d'Oxhe.

L'origine du château date du commencement du XII^e siècle; saccagé et détruit en 1313 par les Hutois, il fut reconstruit après.

Hermalle est une anc. seigneurie qui relevait de la cour féodale de Liège. Vers 1102, Michel était seigneur de l'endroit ainsi que d'Engis et d'Awirs. Son fils Hugues d'Awirs eut une fille qui épousa l'héritier de Warfusée, Libert Suréal. La seigneurie de Hermalle passa à leurs descendants. Au XVI^e s., la seigneurie se trouva dans la famille de Rougrave. Jean de Berlo releva la seigneurie de Hermalle en 1605. Le 16 mai 1639, Guillaume de Berlo la vendit à Conrard, comte d'Ursel. Un des descendants de celui-ci la céda, en 1704, pour 40,000 écus à Guillaume de Moreau. Dans la suite, elle passa, par mariage, dans la famille de Louvrex, qui la garda jusqu'à la Révolution. — Il y avait une cour foncière et une cour féodale.

Harimala, 779, 844; *Harimalla*, 947; *Harmala*, 1182, 1185; *Hermal devant Floene*, 1524.

Altitude de 87 mètres au seuil de l'église.

Population en l'année 1816, — 526 habitants.

» » » 1840, — 682 »

» » » 1890, — 928 »

» » » 1910, — 1,280 »

HERMEE, commune de la province de Liège; à 10 1/2 kil. de Liège, à 4 kil. de Fexhe-Slins, à 5 kil. de Herstal.

Pop. 1,196 hab.; — sup. 544 hect.

Arr. adm. et jud. de Liège; cant. de j. de p. de Fexhe-Slins. — Ev. de Liège.

Terrain accidenté; sol argileux et pierreux; — agriculture. — Charbonnage; carrière de silex pour empierrements. Fabriques de chapeaux de paille, et de sirops.

Cours d'eau: le ruisseau de Grand-Aaz qui naît sur le territoire.

Eglise moderne, autrefois filiale de celle de Heure-le-Romain.

Ce village est cité dans une charte de l'empereur Othon I^{er}, en 946: *Hermes*. — D'après Hemricourt, la seigneurie d'Aaz et Hermée appartient d'abord à Richard d'Aaz dont le fils Jean Botier d'Aaz fut tué au combat de Waremme, en 1313, pendant la guerre des Awans et des Waroux. Une des filles de Jean Botier épousa Henri de Fexhe qui devint ainsi seigneur d'Aaz et de Hermée. La seigneurie resta dans la famille de Fexhe jusque vers 1473 où Catherine de Fexhe, qui en était l'héritière, épousa Jean de Boulant. En 1527, Bertheline de Boulant en fit donation à Bauduin de Barbenchon, seigneur de Villefont. Jean de Curtius, seigneur d'Oupeye, l'acquit en 1600 de cette famille. Enfin, le 28 novembre 1755, Hermée et Aaz furent vendus à Jean-François-Joseph-Pierre de Fassin pour 150,000 florins Brabant. Ce fut le dernier seigneur.

Il y avait à Aaz une cour de justice dont dépendait Hermée, ainsi qu'une cour féodale dite « cour du chasteau de Fexhe ».

Heremeis, 1230; *Hermes*, 1324, 1492.

Août 1914. — Outre le massacre de onze personnes, il faut signaler ici le pillage général de tout le village et la destruction, par le feu, sans aucun motif, ni utilité militaire, de 140 habitations, la maison communale, 4 bâtiments communaux et 5 bâtiments ruraux. Les journées les plus pénibles furent celles des 5, 6 et 7 août.

Pop. en 1815, — 507 hab.

» » 1840, — 870 »

» » 1890, — 1,273 »

» » 1910, — 1,340 »

HERMETON-SUR-MEUSE, comm. de la prov. de Namur, sit. sur la route de Givet à Namur; à 25 1/2 kil. de Philippeville, à 12 1/2 kil. de Dinant, à 22 kil. de Florennes, et à 3 1/2 kil. de Hastière-par-delà.

Pop. 378 hab.; — sup. 710 hect.

Arr. adm. de Philippeville; arr. jud. de Dinant; cant. de j. de p. de Florennes. — Ev. de Namur.

Terrain irrégulier; sol très varié; — agriculture; boisé.

Cours d'eau: à l'E., la Meuse; l'Hermeton, qui s'y jette dans la Meuse.

Eglise de 1910.

D'aucuns écrivent *Ermeton*.

1914. — Les féroces destructeurs de Hastière-par-delà traversèrent la Meuse le 24 août et recommencèrent à Hermeton leur sanguinaire orgie. En dehors de tout combat, sans que rien puisse expliquer pareille conduite, ils détruisirent par le feu, en quelques instants, ce beau village.

Quand les troupes entrèrent au village, à 14 h. 30, il y restait à peine une douzaine de personnes, dont

EUG. DE SEYN

Membre de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

DES

COMMUNES BELGES

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE

TOPOGRAPHIE - HYPSONÉTRIE

ADMINISTRATION -- INDUSTRIE -- COMMERCE

ETC., ETC., ETC.

TOME PREMIER

BRUXELLES

A. BIELEVELD, ÉDITEUR

66, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 66

1924